



Recours collectifs : une nouvelle arme contre les banques ?

Conseils pratiques publié le **24/10/2024**, vu **163 fois**, Auteur : [JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.](#)

Les recours collectifs deviennent une arme de plus en plus utilisée par les consommateurs français pour contester certaines pratiques bancaires. Frais abusifs, taux d'intérêt trop élevés... les motifs de litige ne manquent pas.

Inspirée des "class actions" américaines, cette procédure permet à un groupe de clients, lésés par les mêmes pratiques, de se regrouper pour intenter une action en justice contre une banque.

Des pratiques bancaires dans le viseur

Les actions collectives se multiplient dans plusieurs domaines. Parmi les plus fréquents :

- **Frais bancaires abusifs** : certains clients dénoncent des coûts disproportionnés liés aux découverts ou à la gestion de comptes inactifs.
- **Clauses illégales** : des contrats bancaires incluraient des conditions abusives, notamment en matière de résiliation ou de remboursement de prêts.
- **Taux d'intérêt excessifs** : certains emprunteurs estiment que les banques appliquent des taux au-delà des seuils légaux.

Des exemples inspirants à l'étranger

- Aux États-Unis, les banques ont payé cher leurs pratiques douteuses. JP Morgan et Bank of America ont dû verser des milliards de dollars de dédommagements après la crise des subprimes.
- En Europe, des actions de groupe ont également abouti, notamment contre Lloyds Bank en Angleterre ou certaines banques espagnoles, forcées de rembourser des clauses hypothécaires abusives.

Un outil encore limité en France

En France, l'action de groupe a été introduite par la loi Hamon de 2014, mais elle reste plus encadrée que dans le modèle américain.

- Seules certaines associations agréées sont habilitées à intenter une action de groupe,

- Les indemnisations visent davantage à réparer qu'à dissuader, les dommages-intérêts punitifs n'existant pas en France.

Quel avenir pour les banques et les clients ?

- Si les recours collectifs gagnent en popularité, les banques pourraient être amenées à revoir leurs pratiques pour éviter des litiges coûteux et dommageables pour leur image.
- Pour les consommateurs, ces actions représentent un nouveau moyen de faire entendre leur voix et d'obtenir réparation face à des abus souvent difficilement contestables individuellement.

En somme, les recours collectifs pourraient bien devenir une nouvelle menace pour les banques, en renforçant le pouvoir des consommateurs.

Vous êtes concerné par ces problématiques ou souhaitez en savoir plus sur vos droits en matière bancaire ? Notre conseil juridique est à votre disposition pour vous accompagner et évaluer vos possibilités de recours.